



Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Séance plénière du 16 octobre 2024

Déclaration liminaire

Cher·es collègues,

Avant toute chose, nous ne pouvons commencer nos travaux sans avoir une pensée particulière pour Lilian Dejean, agent territorial de la Mairie de Grenoble. À l'âge de 49 ans, le dimanche 8 septembre dernier, il a été sauvagement assassiné de deux balles dans le thorax alors qu'il était en service et qu'il tentait d'arrêter l'auteur d'un accident de voiture qui prenait la fuite. Notre collègue, mais également, pour certains d'entre nous, un camarade, était représentant du personnel au sein des instances représentatives de la ville de Grenoble. C'était un militant syndical. Lilian Dejean était très apprécié de ses collègues ; il était pétri d'humanisme, de tolérance et d'empathie. Il avait le service public chevillé au corps. Nous avons une pensée émue pour lui à l'ouverture de nos travaux.

Nous ne pouvons débiter cette séance plénière sans évoquer le contexte national particulier dans lequel s'organisent nos services publics.

Après avoir acté la nomination de Guillaume Kasbarian au ministère de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique, la Fédération CGT des Services publics dénonce haut et fort le déni de démocratie et le coup de force perpétrés lors de la constitution du gouvernement, dès lors qu'il est contraire aux résultats des élections législatives et qu'il a été pensé avec, de fait, l'assentiment du Rassemblement national et de ses alliés.

Si le nouveau gouvernement devra être jugé sur les actes, il n'en demeure pas moins que la rencontre de la CGT avec Guillaume Kasbarian le 30 septembre dernier, le discours de politique générale du Premier Ministre le 1^{er} octobre, la récente publication du rapport de la Cour des comptes avec ses 12 propositions chocs permettent d'y voir un peu plus clair sur la politique que le gouvernement souhaite mener : celle de la poursuite de l'austérité budgétaire !

Les projets de loi de finances 2025 organiseraient ainsi une saignée budgétaire de plus de 40 milliards d'euros dont « un effort » de 5 milliards d'euros aux collectivités locales (concentré sur les 450 collectivités les plus importantes).

Les collectivités territoriales se verraient alors dans l'obligation de participer à l'effort national sur le plan de la maîtrise de l'évolution des effectifs, avec une première étape sur le non-remplacement des départs à la retraite, mais aussi une plus grande exigence dans la lutte contre l'absentéisme, sur la mutualisation des services et équipements, etc.

La Cour des comptes suggère une suppression progressive de 100 000 postes !

"Les Maires du parti Horizon, dans un communiqué porté par Christian Estrosi Maire de 'Nice proposent plusieurs mesures d'austérité dangereuses et démagogiques pour le service public local, pour les collectivités et les agents territoriaux.

Parmi ces funestes propositions, la suppression pure et simple du CNFPT

La délégation CGT au CSFPT avec sa fédération CGT des Services publics s'insurge contre cette proposition et appelle l'ensemble des acteurs de la fonction publique territoriale à se mobiliser pour la défense du CNFPT et le rétablissement du 1% .

Casser toujours plus les services publics, dégrader encore les conditions de vie et de travail avec de nouvelles suppressions d'emplois, des baisses du pouvoir d'achat des agent-es et des retraité-es, ne pas abroger la contre-réforme des retraites, autant de marqueurs qui démontrent que ceux qui ont perdu les élections législatives persistent à vouloir imposer la rigueur alors que les électrices et les électeurs ont clairement exprimé l'attente d'un changement de politique.

Les priorités et les urgences, tant pour les employeurs que pour les agentes et les agents territoriaux, sont connues.

Avant toute chose, le gouvernement doit faire cesser les campagnes de dénigrement, ces campagnes mensongères, stigmatisantes et populistes auxquelles nous assistons ces dernières semaines. Les exemples ne manquent pas, comme les propos de l'ex-ministre des Finances incriminant les collectivités territoriales, selon lui trop dépensières et responsables en grande partie de la dégradation du déficit public. Ce sont aussi le rapport et les récentes déclarations du président de la Cour des comptes, ou encore la proposition explosive de l'Inspection générale des Finances sur l'absentéisme dans la fonction publique.

La réalité est tout autre. Nous la connaissons bien au sein de cette assemblée. Il est bon de rappeler que, concernant les collectivités, elles doivent avant tout faire face à une baisse de recettes, dernièrement la suppression de la CVAE, alors que l'État n'est pas fichu de respecter ses engagements et qu'il continue de leur transférer de nouvelles compétences, de nouvelles charges.

Dans le même temps, les besoins de service public sont toujours aussi importants et les politiques publiques liées aux transitions doivent être financées. Rien que pour la transition écologique, l'Institut de l'économie pour le climat évalue à 19 milliards par an le montant que devraient consacrer les collectivités territoriales jusqu'en 2030 pour respecter les engagements climatiques du pays.

En ce qui concerne les agent-es, les dernières données de l'INSEE confirment une baisse du salaire moyen de 1,1 % dans la fonction publique territoriale, en raison notamment de la forte inflation, alors que cette dernière souffre toujours d'un manque criant d'attractivité.

L'augmentation des rémunérations, l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6 euros et la reconnaissance des qualifications s'imposent comme une évidence, tout comme la revalorisation des pensions, la pérennisation de la CNRACL, l'abrogation de la loi portant la réforme des retraites, l'égalité salariale femmes-hommes – mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites –, l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique, l'abandon définitif du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique », le rejet de toutes les formes d'individualisation des traitements et carrières « au mérite » pour la promotion d'une fonction publique territoriale de carrière sous statut, le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics, la suspension immédiate de toutes les mesures et décisions les remettant en cause (privatisations, délégations de services publics... le scandale des crèches en atteste) et enfin, et pas des moindres, la généralisation du recrutement sous statut afin d'améliorer significativement les conditions de travail et la qualité des services publics.

Avec une augmentation, cette année encore, de la fortune des 500 familles les plus riches de France, qui atteint 1 170 milliards, soit 45 % du PIB, avec 150 milliards de bénéfices pour le CAC 40, avec les 223 milliards d'aides aux entreprises, le gouvernement a des solutions pour équilibrer sa loi de finances, les résultats des élections législatives lui imposent un changement de cap politique.

Après la journée d'action du 1^{er} octobre, la Fédération CGT des Services publics agit et agira, avec les organisations qui le souhaiteront, avec les agentes et les agents publics et dans l'unité la plus large pour imposer ces autres choix et le fameux changement de cap politique tant attendu par la nation.